

musik bewegt  
mouvement musical  
movimento musicale  
moviment musical

  
Schweizer Musikrat SMR  
Conseil Suisse de la Musique CSM  
Consiglio Svizzero della Musica CSM  
Cussegl Svizzer da la Musica CSM

Conseil Suisse de la Musique SMR  
Haus der Musik  
Gönhardweg 32  
5000 Aarau

T 062 822 94 23

info@musikrat.ch  
www.musikrat.ch

## Rapport annuel 2021

Chers membres du Conseil Suisse de la Musique  
Chères représentantes et chers représentants d'institutions qui soutiennent le CSM  
Madame, Monsieur

Le Conseil Suisse de la musique (CSM) vient de vivre un nouvel exercice intense. La pandémie de COVID-19 et ses effets sur la vie musicale en Suisse ont – à notre regret - une nouvelle fois dominé l'agenda du comité et du secrétariat du CSM. Cependant, nous sommes aussi parvenus à cette occasion à donner une visibilité inédite à des thématiques culturelles grâce à l'engagement coordonné des associations culturelles. Cette visibilité a à son tour permis des avancées politiques : durant la session d'hiver 2021, le Parlement a prolongé la durée des mesures de soutien destinées à la culture.

Les membres du CSM et les personnes actives dans le domaine de la musique ont tout mis en œuvre pour que la vie musicale puisse avoir lieu aussi bien que possible, envers et contre tout.

Ci-après, nous avons le plaisir de vous informer de nos activités durant l'exercice écoulé. Bonne lecture !

# Contenu

<b>ACTIVITÉS</b> .....	<b>3</b>
<b>I. Faire pression</b> .....	<b>3</b>
La Taskforce Culture .....	3
Les référendums opposés à la loi COVID-19 .....	4
L'intergroupe parlementaire Musique PGM.....	4
Associations sportives et culturelles: élévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA.....	4
Interventions parlementaires diverses .....	5
<b>II. Coordonner</b> .....	<b>5</b>
Mise en œuvre de l'art. 67a Cst.....	5
Relations internationales .....	5
<b>III. Informer</b> .....	<b>6</b>
La Lettre de la présidente.....	6
Actualisation de la situation face à COVID-19 .....	6
La Revue musicale suisse .....	6
Le travail médiatique .....	6
<b>IV. Motiver</b> .....	<b>7</b>
Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik .....	7
Musiklexikon der Schweiz MLS .....	7
<b>ORGANISATION</b> .....	<b>7</b>
<b>I. Les membres</b> .....	<b>7</b>
<b>II. Présidence, comité, secrétariat</b> .....	<b>7</b>
<b>III. Finances</b> .....	<b>8</b>
<b>IV. Les remerciements de la Présidente</b> .....	<b>8</b>

## Activités

### I. Faire pression

En 2021, le CSM a une nouvelle fois été appelé à relever de sérieux défis dans sa sphère d'activité principale, à savoir le travail politique.

#### La Taskforce Culture

Le CSM continue de faire preuve d'un engagement sans relâche au sein de la Taskforce Culture, un groupe de travail ad hoc interdisciplinaire et interassociatif qu'il a cofondé en 2020.

Un **service de coordination** a été créé au début de 2021 pour faire face au volume de tâches et de coordination toujours grandissant, impossible à gérer, à la longue, par les membres du groupe central en plus de leurs activités dans leurs associations respectives. Des moyens ont pu être dégagés auprès des associations et des organisations culturelles pour créer un poste (20 à 30 pour cent) ; il a été occupé par le directeur de Petzi Deutschschweiz (Petzi est membres du CSM) et par la directrice du secrétariat du CSM. La Taskforce Culture se réunit en principe une fois par semaine.

La Taskforce Culture est parvenue à améliorer les **échanges** avec des autorités sur les trois niveaux étatiques. Ainsi, le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) a instauré en mars 2021 un groupe d'échanges, placé sous la direction de l'Office fédéral de la culture (OFC), qui comprend aussi des associations culturelles. Le rôle du groupe est à la fois d'accompagner les mesures de libéralisation en tenant compte des associations culturelles et de leur expertise et de discuter des questions et besoins principaux liés aux mesures de soutien accordées au domaine de la culture.

La Taskforce Culture a été consultée régulièrement par écrit par l'OFC ainsi que par les cantons, les partenaires sociaux et par d'autres parties prenantes avant les adaptations des mesures **d'endiguement du coronavirus** (ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière). Elle a également été consultée avant les modifications apportées à l'ordonnance sur la culture COVID-19 ; cette dernière régit les mesures de soutien destinées au secteur de la culture. Parmi les revendications clés formulées par la Taskforce Culture, bon nombre ont été prises en compte, mais de loin pas toutes.

Les contacts avec le Parlement ont également été renforcés, notamment avec les **commissions parlementaires** les plus pertinentes.

Durant la **session de printemps**, la Taskforce Culture est parvenue à convaincre le Parlement de donner accès aux personnes intermittentes (travailleuses et travailleurs aux contrats de travail limités dans le temps, liés à des projets, qui changent fréquemment d'employeur) aux allocations pour pertes de gain. Auparavant, ce type de dédommagement était réservé aux personnes indépendantes. Par ailleurs, les prestations ont été améliorées dans le domaine des allocations pour perte de gain en raison du coronavirus, des indemnités versées en raison de la réduction de l'horaire de travail et de l'aide d'urgence. Enfin, un parapluie de protection a été intégré à la loi COVID-19 pour venir en aide aux manifestations de grande dimension afin d'accroître leur sécurité de planification. La Taskforce Culture s'est engagée en faveur de toutes ces améliorations.

Durant la **session d'été**, le Parlement a approuvé les crédits complémentaires pour les allocations pour pertes de gain, pour les projets de transformation ainsi que pour les aides financières.

Vers la fin de l'année, la Taskforce Culture a concentré son engagement sur le prolongement des aides financières prévues par la loi COVID-19. Au terme d'une enquête-éclair menée en automne par un institut de recherche indépendant qu'elle avait mandaté, elle disposait d'une vue d'ensemble de la situation et des besoins de soutien dans le secteur de la culture. Les résultats montraient clairement que ces mesures de soutien devaient être reconduites en 2022. Durant la **session d'hiver**, le Parlement a approuvé sans discuter – il faut le relever avec satisfaction - ce prolongement des mesures de soutien destinées à la culture ainsi que de celles qui sont destinées à l'ensemble des secteurs de l'économie (notamment l'APG CORONA-19, l'adaptation en cas de réduction des horaires de travail, le parapluie pour les grandes manifestations publiques).

Le **SG-DFI** a invité des associations culturelles choisies à rencontrer le Conseiller fédéral Alain Berset à deux nouvelles reprises.

La Taskforce Culture était en outre en charge de la coordination du **travail médiatique**, ce qui lui a permis d'atteindre une bonne présence médiatique dans toute la Suisse. Enfin, des courriels d'information ont été envoyés à la bonne centaine d'associations et d'organisations culturelles qui forment le grand cercle des institutions culturelles.

### **Les référendums opposés à la loi COVID-19**

La loi COVID-19 adoptée en septembre 2020 par le Parlement prévoit notamment les mesures supplémentaires du Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie et atténuer les dommages économiques. Cette loi a été adaptée à plusieurs reprises par le Parlement durant la pandémie pour faire face aux nouvelles situations. Ces adaptations concernent aussi les mesures de soutien au secteur de la culture : plusieurs lacunes ont été comblées dans ce train de mesures.

Toutefois, la loi et les adaptations de mars 2021 (session de printemps) ont fait l'objet de référendums, dont les auteurs s'opposaient avant tout à l'introduction d'un certificat COVID. Le CSM avait recommandé le OUI à la loi, qu'il avait assorti d'un argumentaire avant les deux scrutins. Notre engagement dans ce contexte s'explique avant tout par le constat qu'en l'absence de loi, aucune base légale ne permettait d'octroyer des soutiens au secteur de la culture et que les adaptations de mars 2021 devenaient lettre morte. Lors des deux scrutins, la majorité du souverain a sanctionné aussi bien la loi COVID-19 que ses adaptations.

### **L'intergroupe parlementaire Musique PGM**

Le comité de l'intergroupe parlementaire Musique (PGM) s'est nouvellement constitué ; ses membres, représentatifs d'une large palette de partis : Stefan Müller-Altmetz, conseiller national (M-E/SO), président PGM ; Eva Herzog, conseillère aux États (PS/BS) ; Sandra Locher Benguerel, conseillère nationale (PS/GR) ; Melanie Mettler, conseillère nationale (GLP/BE) ; Marionna Schlatter, conseillère nationale (V/ZH) ; Laurent Wehrli, conseiller national (PLR/VD)

En raison de la pandémie, le groupe s'est réuni uniquement durant la session d'automne au lieu des trois réunions annuelles ; le thème du jour : « 18 mois de tempête pandémique : les effets et les conséquences pour le secteur de la musique ».

### **Associations sportives et culturelles: élévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA**

Pour libérer de **l'assujettissement à la TVA** les associations sportives et culturelles exploitées à titre bénévole, le Parlement a augmenté le seuil du chiffre d'affaires déterminant, qui passe de 150'000 à 250'000 francs. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil Suisse de la Musique s'est déclaré favorable à l'élévation de ce seuil ; il salue donc la décision du Parlement.

## Interventions parlementaires diverses

Au cours des récentes années, la Confédération a pris quelques démarches pour améliorer la base statistique qui permet d'évaluer la portée économique du secteur de la culture. Néanmoins, les données qui permettent d'illustrer la totalité de la **chaîne de création de valeur** du secteur de la musique manquent toujours. La motion qui la demande, « Chaîne de création de valeur du secteur musical - Relevé de données statistiques fiables », déposée par le conseiller national Stefan Müller-Altermatt en 2019 déjà, a été classée, faute d'avoir été traitée dans les deux ans, ce qu'il faut regretter. Le sujet demeure à l'agenda du CSM.

Durant la session d'hiver, un postulat du conseiller national Baptiste Hurni a été traité qui demandait la saisie de données relatives au **streaming musical** et à la situation de **revenu dans les professions musicales**. Alors que le Conseil fédéral recommandait l'adoption du postulat, le Conseil national l'a rejeté, ce qu'il faut également regretter. Les membres du Conseil Suisse de la Musique n'ont quant à eux pas classé cette question, notamment les personnes qui pratiquent la musique à titre professionnel, l'industrie musicale et le CSM à titre institutionnel.

## II. Coordonner

### Mise en œuvre de l'art. 67a Cst

Le programme **Jeunesse+Musique (J+M)** a été créé par la Confédération en 2016. Il a pour objectif d'amener les enfants et les adolescent-e-s à pratiquer des activités musicales et de promouvoir leur développement et leur épanouissement sous un triple aspect pédagogique, social et culturel. Il s'agit d'un programme général d'encouragement musical des enfants et des adolescent-e-s, mais aussi de la première étape de la mise en œuvre de l'art. 67a Cst sur la formation musicale. Le CSM est membre du groupe d'accompagnement de cette mise en œuvre, créé par l'Office fédéral de la culture (OFC).

L'OFC, qui pilote la mise en œuvre d'un **programme national de promotion des talents**, a constitué un groupe de travail chargé de définir les principes fondamentaux de ce programme. Le groupe se constitue de personnes qui représentent la Confédération, les cantons, les communes, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Conférence des Hautes écoles de musique suisses (CHEMS), l'Association suisse des écoles de musique (ASEM) ainsi que le Conseil Suisse de la Musique (CSM). Le lancement du projet a eu lieu en janvier 2021. Fin 2021, une « Talent Card » avait été échafaudée, mise en consultation auprès des membres du CSM ; ces derniers ont été invités à renvoyer leurs réponses écrites au CSM. Début 2022, le CSM rédigera une réponse à la consultation qui coordonne les réponses des associations membres.

### Relations internationales

Le Conseil Suisse de la Musique a rencontré le Deutscher Musikrat DMR et le Österreichischer Musikrat ÖMR pour leur échange annuel (« **D-A-CH Treffen** »). Les débats étaient placés sous le titre « Neustart Musik! Gelingende Kulturpolitik der Jahre 2022-2025 (Redémarrage en musique ! Une politique culturelle prometteuse pour les années 2022 à 2025) ». Les discussions l'ont montré : les trois pays sont confrontés à des défis comparables. Ce constat a débouché sur un communiqué de presse commun, qui expose les revendications des trois faïtières :

- Améliorer la couverture sociale des créatrices et des créateurs de musique ;
- Renforcer la formation musicale ;
- Éviter les coupes budgétaires dans le secteur de la musique par les collectivités publiques, ou, mieux, augmenter les allocations budgétaires pour consolider durablement ce secteur.

Le Conseil suisse de la musique est membre depuis de nombreuses années du Conseil européen de la musique (EMC) et du Conseil international de la musique (IMC). L'échange avec des collègues d'autres pays est toujours très enrichissant.

L'année dernière, les deux organisations devaient procéder au renouvellement de leurs comités ce qui a normalement lieu dans le cadre des assemblées générales respectives avec une présence physique. En raison de la pandémie, ces élections ont eu lieu en ligne.

Le comité directeur de l'EMC se compose désormais comme suit :

Victoria Liedbergius (NO), présidente ; Audrey Guerre (FR), vice-présidente ; Willem van Moort (NL), trésorier ; David Zsoldos (HU) ; Harrie van den Elsen (NL) ; Joanna Grotkowska (PL) ; Michalis Karakatsanis (CY).

L'IMC est toujours dirigé par Alfons Karabuda (SW), qui en est le président. Les onze autres membres du comité directeur figurent sur le site <https://www.imc-cim.org/about-imc-separator/structure/143-about/19-imc-executive-board.html> .

### **III. Informer**

#### **La Lettre de la présidente**

Durant l'année sous revue, le Courrier de la Présidente s'est une nouvelle fois révélé être un outil de communication important du CSM. Il communique en bref à l'adresse de ses membres et des milieux intéressés le résultat des réunions de comité, l'évolution politique et les travaux en cours au sein de la faïtière.

#### **Actualisation de la situation face à COVID-19**

Le secrétariat a de son côté informé régulièrement les membres pour les tenir au courant des effets de la pandémie de COVID-19 sur le terrain. Ces envois ont provoqué un échange constructif et animé avec les membres, ces derniers informant le secrétariat de la situation sur le terrain et/ou posant des questions sur la signification des mesures sanitaires et sur la manière de les mettre en œuvre.

#### **La Revue musicale suisse**

La solution du partage d'une page de la RMS entre le CSM et IG Chorama a fait ses preuves pour la huitième année de suite. Les membres de chacune des deux organisations peuvent réserver des pages par l'intermédiaire du CSM. Ce dernier coordonne les contributions. Cette solution est idéale dans la mesure où la publication des articles est conforme à la demande et aux ressources financières.

#### **Le travail médiatique**

La présidente et les membres du secrétariat se sont exprimés devant les médias à propos de divers sujets qui relèvent de la politique culturelle.

### **IV. Motiver**

#### **Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik**

La Fête de la musique a lieu chaque année le 21 juin. Le Conseil Suisse de la musique offre la possibilité de faire connaître gratuitement sur une plate-forme en ligne les manifestations

organisées à cette occasion ainsi que de télécharger gratuitement les supports publicitaires y relatifs. En 2021, le CSM a renoncé à toute publicité pour la Fête de la musique en raison de l'imprévisibilité de son déroulement en situation de pandémie.

## Dictionnaire de la musique en Suisse DMS

Après la mise en ligne de la version bêta du dictionnaire de la musique en février 2020, peu avant le début de la pandémie, l'équipe du projet a travaillé intensivement l'année dernière pour rédiger ou faire rédiger de différents articles types. Cela a permis de recueillir des expériences importantes sur les directives nécessaires pour que les futur-e-s autrices et auteurs sachent exactement ce dont il faut tenir compte lors de la rédaction d'un article. C'est important, d'une part, pour garantir une uniformité qui répond aux critères scientifiques et, d'autre part, pour réduire au maximum le travail rédactionnel.

On peut constater que le DMS se développe de manière très réjouissante malgré des moyens financiers toujours très limités.

## Organisation

### I. Les membres

Le CSM a enregistré deux départs à fin 2021; le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il comptait 51 membres.

### II. Présidence, comité, secrétariat

L'assemblée des délégué.e.s (AD) qui a eu lieu en ligne le 16 avril 2021 a procédé au renouvellement général du comité. Trois membres sortants ne se représentaient pas : Valentin Bischof (co-responsable du secteur Amateurs), Armon Caviezel (co-responsable du secteur Formation/Recherche) et Andreas Ryser (co-responsable du secteur Économie musicale/Droit). Nous leur exprimons notre profonde reconnaissance pour leur engagement en faveur de la musique en Suisse et du CSM.

Le comité de la législature 2021-2025 :

- David Burger (Music Managers Forum MMF Suisse), nouveau
- Elisabeth Karrer (Rhythmik Schweiz), sortante
- Andy Kollegger (Association suisse des musiques, ASM), nouveau
- Patrizia Lais (Association suisse pour la musique à l'école, ASEM), nouvelle
- Yvonne Meyer (Helvetiarockt), sortante
- Karin Niederberger (Eidgenössischer Jodlerverband EJV), sortante
- Irène Philipp Zibold (SUISA), vice-présidente, sortante
- David Schneebeili (Union Suisse des Artistes Musiciens, USAM), sortant
- Rosmarie Quadranti, présidente, sortante

Le **secrétariat**, doté d'un poste à 80 pour cent, a été très fortement sollicité durant l'année sous revue en raison de la surcharge de travail liée à la pandémie et notamment en raison de sa participation à la Taskforce Culture. Les 10 à 20 points de poste supplémentaires attribués à la directrice du secrétariat, financés par des fonds de tiers pour rendre possible sa participation à la Taskforce Culture, ont permis de détendre quelque peu la situation.

### III. Finances

Les comptes 2021 du Conseil Suisse de la Musique se soldent par un léger bénéfice, de 950 francs 85, alors que le budget prévoyait un déficit de 820 francs.

Durant l'année sous revue, le financement du CSM fut assuré par les cotisations des membres et par des fonds tiers liés à des projets. Le CSM ne parvient toujours pas à financer par le budget ordinaire ses dépenses liées au travail politique. Nous remercions très chaleureusement la **Fondation des producteurs de phonogrammes** ; en renouvelant son soutien généreux en 2021, il a rendu possible le travail politique effectué par le CSM.

Lors de l'AD de 2021, les délégué.e.s du CSM ont plébiscité une **augmentation des cotisations** de 30 pour cent. Cette décision assure la stabilisation des finances du CSM : elle pérennise le fonctionnement et met un terme à la diminution effrénée de ses fonds propres. L'adoption de cette augmentation ne va pas de soi ; elle est à prendre comme un signe de reconnaissance et d'encouragement pour le travail fourni par le CSM en sa qualité d'organisation faitière.

Il n'en demeure pas moins que le comité et le secrétariat sont appelés à générer des fonds tiers pour assurer le financement du Conseil Suisse de la Musique à long terme.

### IV. Les remerciements de la Présidente

Ces récentes années ont été marquées par un contexte politique et musical dynamique et par les défis et les tâches exigeantes que le CSM a été appelé à relever. Nous n'aurions pas réussi à relever ces défis sans le soutien des personnes et des institutions ci-après, à qui je tiens à exprimer ma très vive gratitude :

- Mes collègues du comité pour leur soutien et pour la collaboration engagée, enrichissante et amicale ;
- Le secrétariat et son équipe pour leur motivation, leur travail compétent et ciblé dans les conditions particulières dictées par la pandémie, qui ont permis au CSM de progresser une nouvelle fois de manière substantielle durant l'année sous revue ;
- La Fondation des producteurs de phonogrammes pour le soutien généreux en faveur du travail politique du CSM ;
- Les associations partenaires réunies dans la Taskforce Culture, pour leur collaboration aussi constructive qu'efficace ;
- La SUISA, qui a mis à notre disposition sa salle de réunion et qui a organisé nos réunions virtuelles ;
- Margot Müller Dürst et Otto Mattle pour la révision des comptes ;
- L'Association suisse des musiques et tout particulièrement Hanspeter Frischknecht (directeur, responsable des finances), pour son soutien aussi patient qu'indispensable en matière de finances et de comptabilité.
- Enfin, je remercie sincèrement tous nos membres, respectivement leurs représentant.e.s. C'est vous qui rendez possible le travail du CSM grâce à votre adhésion durable et au versement ponctuel des cotisations et grâce à vos retours, suggestions et critiques.
- L'année à venir ne sera pas moins intense que celle qui vient de s'écouler. Avec vous, chers membres du CSM, avec mes collègues du comité et avec l'équipe du secrétariat, je continuerai de m'engager avec détermination d'une Suisse aux mille musiques.

La présidente :

Rosmarie Quadranti



Aarau, Haus der Musik, mars 2022